

Bulletin de février 2005

Voilà maintenant trois ans que la charte cyclable entre Montreuil et VVV est signée. Il faut reconnaitre qu'un retard important a été pris. Dans une lettre à la municipalité

de Montreuil, reproduite en pages 3 et 4, VVV revient sur ses demandes, et précise les besoins les plus urgents.

VVV par contre ne chôme pas. Les projets pour ce printemps: outre la traditionnelle bourse aux vélo, VVV organise deux balades à vélo centrées uniquement sur le riche patrimoine industriel Montreuillois. Plus de détails dans le bulletin de mars

Et une invitation au voyage: l'AF3V, Association Française des Véloroutrs et Voies Vertes, qui organise son AG à Montreuil cette année invite tous les adhérents de VVV à une soirée projection «le tour du monde à vélo» présentée par un cyclo-globe-trotter



Ce film, qui parle de ville et de cinéma plus que de vélo, devrait passer au Méliès ce printemps, nous en reparlerons

\Lambda samedi 26 février, 18h, Maison Ouverte 17 rue Hoche, projection «le tour du monde à vélo» . Entrée libre



lundi 7 mars, 20h30 réunion mensuelle 35 avenue de la Résistance



samedi 19 mars, 15 à 18 h, atelier réparation, réservé aux adhérents, 50 av de la Résistance

samedi 2 avril, bourse aux vélos, place de la Mairie.



dimanche 10 avril, balade découverte du patrimoine industriel montreuillois. Première partie: le Bas-Montreuil. RdV sur votre vélo devant la mairie à 14h30

∕∏\dimanche 22 mai, balade découverte du patrimoine industriel montreuillois, Seconde partie: Mozinor et le Haut Montreuil

O つ Ħ 0 9 4

La loi sur l'air oblige à créer des aménagements cyclables lors des travaux importants de voirie.

Montreuil applique la loi. C'est pourquoi les créations de pistes cyclables répondent plus souvent à la logique des travaux de réfection qu'à l'expression de réels besoins des cyclistes (on fera la rue Branly avant le bd Rouget de Lisle).

Mais dans certaines villes la loi est carrément contournée, et aucun aménagement cyclable n'est créé...

La requalification de la rue Edouard Branly

Il s'agit d'une requalification lourde de la voirie sur environ 500 m entre la rue des Roches et le carrefour Mozinor-rue de Rosny. Le projet prévoit une piste cyclable bidirectionnelle coté Mozinor. Le principe retenu serait le même que celui de la rue Pierre de Montreuil (piste bidirectionnelle de 2,50 m sur trottoir implantée du coté Mozinor)

Les travaux sont prévus pour fin 2005-début 2006.

Une réunion de présentation, organisée par le comité de quartier, a eu lieu le 22 janvier. Elle a rassemblé une quarantaine de personnes, en présence de deux représentants de la municipalité, Mme Geneviève de Kérautem, maire-adjointe et M Dochez, ingénieur de la voirie.

Les participants ont eu des réactions plutôt mitigées, voire franchement négatives de la part de certains. Une seule personne a défendu avec chaleur la création de la piste cyclable. Le président de VVV, Jean Jacques Sacquepey,

est intervenu pour approuver ce projet. Il est dommage que ni l'élue municipale, ni l'ingénieur présent n'aient évoqué la charte signée entre Montreuil et VVV, ni le PDU ni la loi sur l'air.

Pourquoi l'obligation de créer des amenagements cyclables lors de tous les travaux de voirie?

Parce que la loi anticipe la nécessaire mutation des villes vers un usage plus limité de la voiture individuelle

Conseil Local de l'Environnement.

VVV participe au travail du CLE depuis plusieurs années. Un groupe "déplacements" vient d'être constitué afin d'étudier les perspectives dans ce domaine.

Cette démarche permettra de renforcer les relations avec les conseils de quartier, notamment avec ceux qui participent régulièrement au travail du CLE.

L'abécédaire du vélo

Comme femme

Le vélo, dès son apparition a été un instrument de la liberté des femmes, grâce à l'autonomie qu'il procure. Il se devait donc de déclencher la fureur des misogynes de tout poil. Extrait d'un journal de l'époque

Le vélocipède est

- nuisible chez certaines fillettes; il peut développer de mauvaises habitudes [...]
- nuisible chez la jeune mariée qui a besoin de toutes ses forces pour d'autres plaisirs [...]
- nuisible chez les femmes maladives.

J'ai entendu toutefois certaines personnes prétendre que l'usage du véloce empêchait les femmes d'avoir des enfants.

Entrevue avec le Docteur Bryant in Le Vélocipède illustré, 1890





VVV trouve que les engagements pris par la ville lors de la signature de la charte en 2002, et notamment la promesse de 30km d'aménagement en 6 ans, tardent à se concrétiser.

Nous avons donc écrit une lettre officielle aux deux principaux élus concernés, le maire et le maire adjoint aux transports.

La charte a été signée après avoir été discutée entre tous les adhérents de l'association. Il nous semble important que tous aussi sachent aujourd'hui les raisons de notre relative insatisfaction face à sa mise en oeuvre...

Montreuil, le 20 janvier 2005

Jean-Jacques Sacquepey, président de VVV à Jérémie Zéguerman, maire-adjoint délégué aux transports

Monsieur,

Notre rencontre du 17 décembre dernier a permis de faire le point près de trois ans après la signature de la Charte.

Ce document est un engagement de la ville à rendre progressivement accessible aux cyclistes une voirie essentiellement dédiée jusqu'à présent aux déplacements motorisés individuels.

A l'époque de sa rédaction, il nous a paru un compromis acceptable bien qu'il nous semblât plus important de prévoir des aménagements de qualité sur les axes les plus importants, de prendre des engagements financiers et d'affirmer par la communication et l'exemple la nécessité de donner une vraie place au vélo.

Après des années d'absence totale de relations constructives, nous avons voulu en 2002 accompagner concrètement et sans réticences les premiers pas de la Ville en signant cette Charte.

Aujourd'hui, la situation n'est plus tout à fait la même, à Montreuil comme ailleurs.

A Montreuil, le nombre de cyclistes a sensiblement augmenté, il suffit pour s'en convaincre de constater l'évolution du stationnement des vélos dans le lycée Jean Jaurès, autour des bouches de métro de la mairie et de la Croix de Chavaux. Mais, un seul aménagement significatif a été réalisé dont nous avons vanté la qualité.

En France comme partout ailleurs, ce qui n'était qu'hypothèse il y a encore cinq ans est aujourd'hui une certitude : notre mode de vie, en particulier en matière de transports, influe de façon très négative sur l'environnement. Des objectifs au niveau international ont été fixés pour économiser l'énergie. Elles doivent avoir une concrétisation rapide au plan local, en particulier par une incitation forte à l'usage du vélo, seul moyen de déplacement véritablement économe en énergie, efficace pour les petits déplacements et outil de rabattement indispensable pour rendre de nombreux déplacements en transports en commun réellement concurrentiels par rapport à la voiture.

Promouvoir l'usage du vélo ne relève donc pas de la défense d'intérêts particuliers mais de l'intérêt général.

Lors de notre rencontre, vous nous avez affirmé que les engagements de la Charte





seraient tenus mais, paradoxalement, que les 30 km ne pourraient être réalisés. Il n'y aurait là rien de catastrophique puisque nous n'avions posé aucun préalable en matière de kilométrage, si nous constations par d'autres signes la volonté de l'équipe municipale de développer la pratique du vélo.

Nos craintes aujourd'hui sont réelles : aurons nous d'ici la fin de cette mandature des aménagements cyclables de qualité sur la rue de Paris, les boulevards Rouget de Lisle, P. Vaillant-Couturier et Aristide Briand, sur le boulevard Chanzy, la partie Est de la rue Pierre de Montreuil, la rue de Stalingrad et quelques autres voies où le trafic automobile est dangereux pour les cyclistes par sa vitesse, sa densité ?

Et les aménagements ne sont pas tout. Dans ses autres domaines d'intervention, la Ville fait un effort permanent d'information, d'incitation pour expliquer ce qu'elle entreprend, pour convaincre.

Le sujet qui nous occupe en a tout autant besoin. Il ne nous paraît pas excessif que Montreuil-Dépêche au moins une fois par an consacre deux pages à expliquer les prochains aménagements, à faire le bilan de ce qui a été réalisé, à donner des conseils pratiques aux cyclistes montreuillois, à rendre compte de manifestations comme notre bourse aux vélos ou d'expériences originales comme notre véloécole, qui, seule en région parisienne, apprend à des adultes débutants à faire du vélo et aux autres à acquérir une conduite sûre en ville.

S'il n'est pas question naturellement de demander aux élus de changer leur mode de vie, il nous apparaît cependant paradoxal que pas un membre de la majorité municipale ne montre l'exemple, ne serait-ce qu'occasionnellement en se déplaçant à vélo dans le cadre de ses activités municipales. Là où la marche et le bus sont trop lents pour des personnes très occupées, le vélo est la réponse idéale dans l'espace communal.

Comment défendre la réduction de l'usage de la voiture et l'utiliser en permanence ? De meilleurs transports en commun ne pourront jamais être la seule alternative. Alors pourquoi ne pas organiser de temps en temps une visite de quartier à vélo, une séance du conseil municipal à laquelle les conseillers se rendraient sans leur voiture ?

La nomination d'un "M. vélo" a été utile, encore faut-il qu'il dispose de suffisamment de temps et soit placé dans l'organigramme de l'administration communale à une place qui lui permette d'intervenir sur l'entretien des réalisations, l'ajout, le remplacement des arceaux de stationnement.

Nous savons bien que le temps de la réalisation n'est pas celui de la revendication. Mais il nous semble aujourd'hui que la mise en oeuvre de la Charte prend un retard certain. Notre volonté d'apporter notre contribution reste intacte.

Nous attendons cependant de votre part dans les trois domaines cités des engagements qui expriment la volonté réitérée de la municipalité de donner une place de choix au vélo dans la ville.

Convaincu que la réussite d'une politique "vélo" passe par un dialogue plus approfondi entre nous, je vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments les plus cordiaux.

copie à Monsieur le Maire, signataire de la Charte.